

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« VÉGÉTALISATION DES COURS DES LYCÉES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 23 ET 24 JUIN 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Budget supplémentaire

Exposé des motifs

L'épisode de fortes chaleurs précoces qui a touché la France et plus largement l'Europe ces derniers jours souligne encore, s'il le fallait, l'ampleur du dérèglement climatique en marche. Le GIEC, dans son dernier rapport, rappelait l'importance de végétaliser les villes et lieux de vie pour maintenir des îlots de fraîcheur et préserver la biodiversité. L'Etat et les collectivités doivent se saisir de cet outil d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, il convient d'engager une politique volontariste de végétalisation à destination des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) en les incitant à développer des projets de végétalisation dans leurs espaces extérieurs. En effet, les établissements les plus anciens ont souvent été pensés sans intégrer ces enjeux et ne proposent que d'immenses cours bétonnées. Aussi, les établissements sont demandeurs, souvent à l'initiative des élèves et du corps enseignant.

Cette politique incitative implique un soutien financier mais aussi technique dans la conception de ces projets. A terme, chaque cour d'EPL devrait présenter une végétalisation suffisante permettant de réduire de plusieurs degrés l'atmosphère de l'établissement.

A ce jour, la Région a financé un projet de débitumisation de la cour du lycée Renaudeau à Cholet (49) au moyen de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL). Si cela est une bonne initiative, nous pensons

primordial de concentrer la SIL vers des travaux de rénovation énergétique et de modernisation, dont les besoins sont criants.

Dès lors, nous vous proposons de créer un dispositif spécifique « Végétalisation des cours des lycées » afin de financer les études et travaux de débitumisation et de végétalisation des EPLE de la Région. Une première autorisation de programme de 400.000€ permettra d'évaluer la demande et pourra se voir réabondée à l'occasion d'une prochaine décision budgétaire.

Délibéré :

Il est proposé de créer un dispositif « Végétalisation des cours des lycées » au titre du programme 331 « Travaux dans les EPLE » et d'abonder celui-ci à hauteur de 400.000€ euros en autorisations de programme.

Il est proposé de réduire en conséquence le programme 511 "Soutien à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi" des montants équivalent en autorisations de programme.



Pascale Hameau
Conseillère régionale